

DECRET N° 76-194 du 20 Août 1976

portant nomination du Camarade ATAÏ GUEDEGBE Séraphin, Officier de Paix, en qualité de Contrôleur du Gouvernement auprès de l'Office Béninois de Sécurité Sociale, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°73-29 du 27 mars 1973, instituant auprès des sociétés d'Etat, des organismes et services publics, un poste de Commissaire ou de Contrôleur du Gouvernement ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement,
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade ATAÏ GUEDEGBE Séraphin, Officier de Paix, est nommé Contrôleur du Gouvernement auprès de l'Office Béninois de Sécurité Sociale, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Août 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail,

Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation Na-
tionale.

Adolphe BIAOU

Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MEPT 4 OBSS 2 MISON 2 Ministères 13 Dtion
Police d'Etat 2 Intéressé 1 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-Solde 3
Trésor 4 DI 4 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORPB 1